

Hameau les Contes
Règlementation temporaire de la circulation

NOUS, Maire de Virandeville,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2212-2,

VU le Code de la Route,

VU la demande de l'entreprise ENGIE Solutions sise 260 rue des Noisetiers, Tourlaville 50110 Cherbourg-en-Cotentin, pour la réalisation de fouilles, au hameau les Contes, afin de réaliser le raccordement électrique du lotissement des Vergées pour le compte de ENEDIS,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire pour des raisons de sécurité de protéger le chantier et de réglementer la circulation à l'occasion de ces travaux,

ARRETONS :

- Article 1 :** entre le lundi 23 novembre et le vendredi 18 décembre 2020, la circulation sera interdite sur la voie communale du hameau les Contes, sauf véhicules de secours et riverains,
- Article 2 :** le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen, dans un délai maximal de deux mois,
- Article 3 :** le Commandant de Brigade de Gendarmerie de la Hague et tous les agents de la Force Publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Virandeville, le 19 novembre 2020

Le Maire,

The image shows a blue circular official stamp of the Mairie de Virandeville (Manche). The stamp features a central emblem with a sun and a figure, surrounded by the text 'MAIRIE DE VIRANDEVILLE' and '(Manche)'. A handwritten signature in blue ink is written over the stamp.

Y. HENRY